

du salaire minimum, périodiquement on l'a relevé dans les entreprises fédérales, si bien qu'aujourd'hui, il s'établit à \$1.65 l'heure, soit le niveau le plus élevé au Canada.

Le ministre du Travail estime que le gouvernement a l'obligation, une obligation importante, de continuer à assurer, au moyen d'une loi, un salaire minimum convenable et à s'assurer que les règlements établis en vertu du Code du travail (Normes) soient respectés. Le ministère du Travail et le ministre sont d'avis que les sociétés de la Couronne, comme le CN, sont tenues d'observer la loi fédérale sur le salaire minimum comme toutes les autres industries qui relèvent de la juridiction fédérale.

Récemment, le ministre a chargé ses fonctionnaires de prendre des mesures visant à établir sans le moindre doute possible l'obligation qui incombe au CN de verser à ses employés à tout le moins le salaire minimum fédéral. Il n'appartient pas au ministre de déterminer par la voie législative si les règlements concernant le salaire minimum fédéral s'appliquent à l'ensemble des activités du CN. Il ne fait toutefois aucun doute que si les points incertains sur le plan juridique sont résolus dans le sens de la compétence fédérale, le ministre du Travail continuera d'appliquer énergiquement, au profit des employés du CN, les dispositions relatives au salaire minimum fédéral.

Quant à l'autre observation du député, le ministère du Travail partage avec lui l'espoir que les divergences d'opinions notoires entre le CN et ses employés se régleront de façon satisfaisante. Le ministre a déclaré à la Chambre que le rapport du comité permanent des transports et des communications se recommandait à la lecture non seulement du CN mais également des syndicats, étant donné les vastes recommandations qu'il comporte tant à l'égard du patronat que du salariat.

Un différend qui oppose actuellement le CN et la Fraternité des mécaniciens de locomotives est actuellement à l'étape de l'arbitrage, comme d'ailleurs un différend qui oppose le CP et le même syndicat. D'autres différends entre le CN et les syndicats représentant la majorité des autres catégories d'employés de chemins de fer sont à l'étape directe des négociations, c'est-à-dire qu'aucun agent ou conseil d'arbitrage n'a été nommé. La question des pensions figure dans les revendications présentées par la plupart des syndicats qui participent actuellement aux négociations. Le spécialiste industriel du ministère du Travail, M. Arthur Gibbons, se tient en rapports étroits avec les parties en cause et suit de près les délibérations. Le gouvernement est certain que les deux camps comprennent l'importance des négociations. Je remercie le député d'adresser ces demandes importantes au ministère du Travail.

QUESTION POSÉE AU CABINET—FUNÉRAILLES
DU GÉNÉRAL DE GAULLE

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, la question que je posais la semaine dernière avait son importance, malgré l'attitude indifférente avec laquelle le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a daigné la recevoir. Nous sommes habitués, depuis 1968, à ces silences éloquentes qui caractérisent le côté enfantin et désinvolte du chef du gouvernement. Les œillets qu'il porte souvent à la boutonnière ne font pas oublier les œillères

[M. Perrault.]

qu'il porte toujours chaque côté de la tête. Il ne veut rien voir d'autre que ses opinions.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'invite l'honorable député à relier ses observations à la question présentement débattue. Il sait qu'il doit traiter de la question qu'il avait posée à la Chambre antérieurement. Comme il n'a pas reçu la réponse à laquelle il s'attendait, il a le droit, en vertu du Règlement, de débattre la question plus tard, mais il doit s'en tenir au sujet soulevé.

• (10.10 p.m.)

M. Matte: Pourquoi, monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre répond-il par un silence? La question est pourtant fort simple. A-t-il des raisons à donner quant à son refus d'assister aux funérailles officielles du général de Gaulle? Est-ce parce que tous les chefs d'État prestigieux ont daigné se rendre à Paris à cette occasion que le chef du gouvernement canadien a dédaigné de le faire? Se sent-il complexé devant les Nixon, les Heath, les Kossyguine, les Saragat et la pléiade d'autres chefs d'État? Met-il en doute la valeur du plus grand homme de l'histoire contemporain? Pourquoi faire des pieds de nez à la dépouille de celui qui a eu le dernier mot avec des hommes aussi illustres que Churchill, Roosevelt et Staline? Pourquoi ne pas reconnaître le grand sauveur de la France?

Certaines idées du général ont sans doute provoqué des discussions, sinon des dissensions; mais est-ce là des raisons suffisantes pour démontrer à la face du monde entier des petites mesquineries de mauvais aloi? Le président des États-Unis n'a pas toujours été d'accord avec le général; le premier ministre britannique non plus. Pourtant, ils étaient là. Le chef de l'Union soviétique aussi. Ce n'est pas le moment de démontrer ses petites rancunes, en de telles occasions.

Il fallait un premier ministre comme le nôtre pour oser faire honte à notre pays. Dieu sait comment le très honorable premier ministre est souvent en voyage. Il court ici et là. Tantôt, il fait du ski, tantôt de la plongée sous-marine, tantôt il part en croisière, etc. Il précise souvent qu'il tient à ce qu'on respecte sa vie personnelle. On sait comment il a vilipendé les journalistes...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable député. Il a actuellement la parole pour débattre une question, et non pour prononcer un discours au sujet du premier ministre. La question présentement à l'étude se rapporte aux funérailles du général de Gaulle, et il ne s'agit pas de savoir si le premier ministre a répondu ou non à la question.

L'honorable député pourra peut-être, en une autre occasion, demander au très honorable premier ministre pourquoi il n'a pas répondu à sa question. S'il n'y répond pas, il pourra en donner avis à la présidence et débattre le sujet plus tard. Le débat porte présentement sur les funérailles du général de Gaulle et n'a rien à voir avec le silence du très honorable premier ministre.

M. Matte: Monsieur l'Orateur, c'est que je veux tout simplement justifier la question.

Est-ce que l'immobilité du très honorable premier ministre, en cette occasion, devient aussi sensationnelle que ses sorties et ses voyages? Jamais n'a-t-on vu un pays aussi drôlement représenté. Il est donc important qu'on donne les raisons réelles de ce refus d'assister aux obsèques du général de Gaulle.